



## Traité Chvouot

### Michna 9 - Chapitre 4

"**מִשְׁבַּע אָנִי עَلֵיכֶם,  
כִּשְׂתַּדְעֻוּ לִי עֲדֹות,  
שְׁתַּבְזֹאוּ וְתַعֲדֹנוּי",  
בְּרִי אֱלֹהִים פָּטוּרִין,  
מִפִּנִּי שְׁקָדָמָה שְׁבוּעָה לְעֲדֹות.**

Quelqu'un dit : « Je vous conjure, aussitôt que vous saurez me donner un témoignage, de venir l'exprimer » ; ils sont alors absous, parce que le serment précède le témoignage.



### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)